



Histoire des arts : des mesures inacceptables

Le ministère a annoncé que l'histoire des arts au collège devait, dès la rentrée 2009, représenter 50 % des programmes d'éducation musicale et d'arts plastiques et 25 % des programmes d'histoire.

L'histoire des arts est déjà présente de fait dans ces disciplines. Comment accepter ces nouvelles injonctions chiffrées, révélatrices d'une vision rétrograde de la culture et des savoirs, imposées qui plus est sans débat de fond et sans concertation ?

Une telle décision traduit une profonde méconnaissance de l'histoire et de son enseignement fondés sur l'étude critique de sources historiques. L'histoire enseignée est déjà fortement contrainte par des finalités civiques (formation de l'identité nationale et européenne). Consacrer un quart de l'horaire à l'histoire des arts bouleverserait d'avantage encore les équilibres de la discipline, l'amputant de fait de certaines dimensions économiques, sociales, politiques tout aussi importantes et limiterait les questionnements à une approche figée du passé, ponctuée par les œuvres du patrimoine « officiel ».

En arts plastiques et en éducation musicale, cette injonction laisserait très peu de place aux pratiques artistiques en classe, alors qu'elles sont au cœur des enseignements et que c'est par les pratiques que les élèves accèdent à la construction des savoirs et aux œuvres artistiques. Consacrer la moitié du temps de cours à l'histoire des arts est un non-sens qui ne tient pas compte des évolutions de ces disciplines, et conduirait sans doute à leur éclatement.

Cette mesure s'accompagne d'annonces concernant une prétendue « pratique artistique renforcée ». Elle est en fait renvoyée à l'extérieur de l'école, notamment dans le cadre de l'accompagnement éducatif, alors que des centaines de milliers d'élèves s'impliquent actuellement dans les chorales scolaires et les différents dispositifs artistiques, prolongements des enseignements obligatoires, assurés par les professeurs, dans le temps scolaire ! On voudrait évacuer les enseignements artistiques et les dispositifs de pratiques artistiques du temps scolaire que l'on ne s'y prendrait pas autrement !

L'introduction d'une épreuve au brevet des collèges, voulue par le président de la République, jamais débattue nulle part, et dont rien n'est dit sur la forme et l'importance, suscite de nombreuses interrogations.

Les signataires refusent ces pourcentages arbitraires qui n'ont aucun sens dans la conception des disciplines enseignées au collège.

Ils rappellent leur attachement :

- à des enseignements ouverts, vivants, émancipateurs, permettant de construire une culture commune avec les élèves, qui ne se réduise pas à la transmission de repères historiques, patrimoniaux ou culturels ;

- aux enseignements obligatoires d'éducation musicale et d'arts plastiques, et aux dispositifs de pratiques artistiques dans le temps scolaire articulés aux enseignements.

Ils exigent l'ouverture d'une concertation et d'un véritable débat avec la profession avant toute modification des programmes et des disciplines enseignées.

NOM PRENOM	PROFESSION	ETABLISSEMENT OU VILLE